

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

AR Prefecture

063-256300997-20221208-403_2022 Département du PUY DE DOME
Reçu le 12/12/2022

SIEA Rive Droite de la Dore 63300 DORAT

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à 18 heures 30 minutes les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion du Syndicat, à Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 02 décembre 2022

| Membres | |
|---|---------------|
| Titulaires En exercice | 12 |
| Présents | 08 |
| Suppléants En exercice | 12 |
| Présents | 2 |
| Votants Eau Collectif Autonome | 12 12 6 |
| Exclus | 0 |

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Patrick SAUZEDDE, Serge DURAND, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, Marc BONNOT, Ludovic DASSAUD.
Mesdames Yvette DA SILVA, Patricia CHATAING et Sandrine PERI.

Procuration : Monsieur José MARQUES à Monsieur Patrick SAUZEDDE, Monsieur Thomas BARNERIAS à Madame Yvette DA SILVA.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine PERI

Objet : Ouverture anticipée des crédits en investissement budget eau potable

Le Président explique qu'afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2023, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2023 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2022. Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2023, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

En conséquence, Le Président propose :

► d'autoriser les dépenses d'investissement du SIEA Rive Droite de la Dore selon la ventilation présentée ci-dessous :

| CHAPITRE | BP 2022 | Ouverture par anticipation proposée 2023 |
|--|--------------|---|
| 20 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 101 027.50 € | 25 256.87 € |
| Article 2031 – Frais d'études | | 25 256.87 € |
| 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 605 099.02 € | 151 274.75 € |
| Article 21531 – Réseau d'assainissement | | 151 274.75 € |
| 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS | 91 345.85 € | 22 836.46 € |
| Article 2315 – Installations, matériel et outillages techniques | | 22 836.46 € |
| TOTAL | 797 472.37 € | 199 368.09 € |

AR Prefecture

063-256300997-20221208-403_2022-DE
Reçu le 12/12/2022

Après l'exposé du Président, le comité à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'ouverture anticipée des crédits en investissements sur le budget eau potable.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 08 décembre 2022

Le Président,

Guy PRADELLE

